



Ronald Bisson et associé.e.s
and Associates Inc.



Consultants en gestion



Management Consulting

SOMMAIRE POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

**ÉTUDE SUR LA MISE EN ŒUVRE
DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE
ET DE LA FAMILLE DANS LES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES
EN SITUATION MINORITAIRE AU CANADA**

**COMMISSION NATIONALE
DES PARENTS FRANCOPHONES**

LE 30 SEPTEMBRE 2007

Tel: (613) 741-4655
Fax: (613) 749-2252
ronaldb@bisson.ca
<http://www.bisson.ca>

235 Chemin Montréal,
Suite 209, Ottawa,
Ontario, K1L 6C7

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA	3
Le besoin.....	3
La réponse au besoin	4
Les éléments du concept.....	5
L'implantation et l'exploitation	6
1. ESTIMATION DE LA TAILLE DU BASSIN DE CLIENTS POTENTIELS.....	7
2. ESTIMATION DU NOMBRE ET DU TYPE DE PROGRAMMES PAR PROVINCE ET TERRITOIRE.....	9
3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE ET DU TAUX DE PÉNÉTRATION DU « MARCHÉ » DES SERVICES À LA PETITE ENFANCE EN FRANÇAIS	10
4. UNE PLANIFICATION INTÉGRÉE : LE <i>CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE</i> ET LE CADRE DE PLANIFICATION DE L'OFFRE CONTINUE DE SERVICES	11
5. L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION	17

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre d'enfants d'ayants droits francophones âgés de 0 à 4 ans et estimation du nombre de foyers d'ayants droits francophones ayant des enfants âgés de 0 à 4 ans (2001)	8
Tableau 2 : Estimation du nombre de programmes par type de service, par province et territoire (2004).....	9
Tableau 3 : Estimation de la population desservie et du « taux de pénétration » du marché des enfants d'ayants droits francophones âgés de 0 à 4 ans, par province et territoire (2004).....	10
Tableau 4 : Estimation du nombre de foyers d'ayants droits francophones ayant des enfants âgés de 0 à 4 ans et estimation du nombre de CPEF et de points de services locaux par province et territoire	16

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Illustration d'un centre de la petite enfance et de la famille et de ses unités satellites locales	14
Figure 2 : Illustration de l'unité satellite (unité d'accueil et de prestation) et de ses services locaux affiliés (offre continue de services)	15

SOMMAIRE POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

La Commission nationale des parents francophones a retenu les services de la firme Ronald Bisson et associé.e.s pour réaliser une étude sur la mise en œuvre des *centres de la petite enfance et de la famille* dans les communautés francophones en situation minoritaire. Conçue suivant les grandes lignes d'une étude de marché, notre étude décrit les divers éléments d'un système complet de distribution de services à la petite enfance et à la famille. L'analyse utilise une approche client qui place en priorité le libre choix des parents au cœur du système et la réponse aux besoins de l'enfant et de la famille. Nous n'abordons pas dans cette étude la stratégie globale du développement de la petite enfance, mais bien le concept de *centre de la petite enfance et de la famille* comme pierre angulaire d'une stratégie plus large en constante évolution.

Le besoin

L'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire est un pilier de la dualité linguistique au Canada. Le Gouvernement du Canada, sous le mandat du Très Honorable Brian Mulroney, a modifié la *Loi sur les langues officielles* en 1988 pour y inscrire cet objectif et depuis le gouvernement fédéral s'est engagé à prendre des mesures positives pour contribuer à l'épanouissement des communautés linguistiques en situation minoritaire (Partie VII de la LLO). Les Canadiennes et Canadiens reconnaissent la dualité linguistique comme élément clé de l'identité canadienne. Ils appuient les efforts du gouvernement fédéral en la matière, comme en témoigne un sondage d'Angus Reid Strategies publié en septembre 2007 : [*Traduction*] « Les Canadiennes et Canadiens d'expression anglaise valorisent le bilinguisme. Un nombre important (58 %) pensent que le Canada devrait continuer d'avoir deux langues officielles, et un pourcentage tout aussi important (56 %) estime que les parlants-anglais devraient connaître au moins un peu de français. De plus, un pourcentage très important (70 %) des parlants-anglais ont exprimé le désir d'être plus compétents en français. »

L'impact de trois générations sans écoles françaises sur le niveau d'alphabétisme au sein des communautés francophones en situation minoritaire est toujours présent : 25 % des francophones sont à un très faible niveau de capacité de lecture. Les communautés ont commencé à nouveau à faire des progrès importants grâce à l'éducation primaire, secondaire et postsecondaire dans leur langue. Le Gouvernement du Canada a joué un rôle crucial en investissant depuis plus de trente ans dans l'éducation dans la langue de la minorité. Son investissement se chiffre à 1,1 milliard de dollars entre 2005 et 2010. Cet investissement fédéral de 179 millions de dollars pour l'année 2005-06 a généré une contrepartie de 365 millions de dollars en investissements par les provinces. Comme tout bon investissement, il faut continuer d'en tirer profit en améliorant les mécanismes d'alimentation des écoles françaises dès la petite enfance.

Les communautés ont identifié le prochain maillon de la chaîne : soutenir directement la petite enfance et les parents, et outiller les communautés à les appuyer. Les études internationales et canadiennes démontrent l'importance des premières années de vie pour l'apprentissage, le comportement et la santé des enfants. Elles démontrent aussi que la vitalité linguistique, identitaire et culturelle des francophones est influencée par la

**SOMMAIRE POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
MISE EN ŒUVRE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

prise de contact des parents et de leurs enfants avec les institutions des communautés en situation minoritaire dès la petite enfance. Les projets pilote et études de terrain réalisées depuis cinq ans sont concluants : lorsque le parent inscrit son enfant dans un service à la petite enfance en français, l'inscription à l'école française suit.

Les données de Statistique Canada indiquent qu'en 2001, il y avait près de 40 700 familles comptant 71 745 enfants d'ayants droits francophones âgés de 0 à 4 ans dans les communautés francophones en milieu minoritaire. De ces enfants, 7 300 vivent en famille monoparentale.

Selon notre estimation, 18 395 enfants d'ayants droits, soit 26 % de ce groupe d'âge, sont inscrits dans un service de garde règlementé (une garderie en établissement ou une prématernelle en milieu scolaire). À l'heure actuelle, il est impossible de chiffrer le nombre d'heures par semaine de services en établissement ou le nombre d'enfants inscrits dans des services de garde en milieu familial non-règlementés ou dans des structures informelles.

La réponse au besoin

Le centre de la petite enfance et de la famille répond au besoin de soutien direct à l'enfant, aux parents et à la communauté. Le modèle proposé part de l'énoncé de principe suivant :

Les familles ont accès à un large éventail de services intégrés de haute qualité qui couvrent leurs besoins allant de la période prénatale à l'âge de six ans. Ces services intégrés sont offerts de façon continue entre le foyer et les institutions et prennent en considération toutes les facettes du développement de l'enfant francophone en situation minoritaire.

Comme les choix des parents dès la naissance de leur enfant sont intimement liés à la pérennité et l'épanouissement des communautés francophones en milieu minoritaire, les communautés agissent pour influencer le choix des parents, tout en respectant leur liberté de choix.

Au cours des dernières années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont investi dans des projets pilote et recherches sur le terrain. Le projet *Toronto First Duty* a servi à établir la stratégie *Meilleur départ* du gouvernement de l'Ontario; en Alberta, les *Parent Link Centres* seront établis à l'échelle de la province, dont trois répondant aux besoins de la communauté franco-albertaine; au Manitoba, les *Centres de la petite enfance et de la famille* ont fait l'objet d'une étude-terrain; au Nouveau-Brunswick, les treize *Centres de ressources familiales* entament le travail. Le modèle est bien éprouvé et son succès démontré. Mais l'étendue et la qualité des services en français restent à améliorer.

Une gamme complète de services en français destinés à la petite enfance et à la famille doit renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants; améliorer le soutien aux parents et aux familles; promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance; et renforcer le soutien des communautés.

Le centre de la petite enfance et de la famille (CPEF) et ses unités satellites locales assurent l'accueil et la prestation de services. Le CPEF offre des programmes et services intersectoriels, multidisciplinaires et intégrés axés sur les besoins multiples de l'enfant et de sa famille. Dans certains cas, le CPEF peut offrir directement ces services, mais dans la plupart des cas il en coordonne la livraison par des fournisseurs indépendants. Nous postulons que chaque centre de la petite enfance et de la famille travaillera avec environ 500 familles, ou 1 100 personnes. Les CPEF emploieront un ratio de professionnels comparable à celui des médecins de famille et omnipraticiens (98 par 100 000 Canadiens).

Afin de desservir la totalité des enfants d'ayants droits des communautés francophones en situation minoritaire, selon notre estimation 85 centres de la petite enfance et de la famille seront nécessaires à l'échelle du Canada, assortis de 596 unités satellites locales qui seraient rattachées aux structures scolaires et communautaires existantes. L'offre active et continue de services inclurait notamment les services périnataux et de prévention en santé (services professionnels d'orthophonie, de soins infirmiers, d'ergothérapie, etc.), des services de garde en établissement, en milieu scolaire et en milieu familial, divers services à la famille (francisation, alphabétisation, activités culturelles, etc.), la liaison avec l'école prématernelle et maternelle, de même que des ressources parentales (joujouthèque, groupe de jeu, groupe d'entraide, etc.).

Les éléments du concept

L'approche client retenue permet d'intégrer les divers éléments qui composent le « marché » des services de développement de la petite enfance, notamment le libre choix du parent, les facteurs d'influence sur ce choix, les offres de services diversifiées et changeantes, les « forces du marché » en jeu dans les communautés en situation minoritaire dont les circonstances sont très variées. Il est clair qu'il ne s'agit pas d'un marché commercial, ni d'un marché contingenté et règlementé, ni d'un « monopole public ». En respectant toujours le choix du parent comme décideur en matière de services à la petite enfance et à la famille, les centres de la petite enfance et de la famille seront plus aptes à rester à l'affut des besoins.

Les fonctions d'arrimage et d'intégration, de travail de proximité (*outreach*) et de gestion des investissements pour l'implantation des CPEF et la livraison de programmes et services sur un territoire donné seront confiées à une entité provinciale, territoriale ou régionale. Le développement des ressources humaines francophones se ferait de concert avec un ensemble de partenaires institutionnels et communautaires, dont les institutions d'enseignement postsecondaire.

Le développement et le partage des connaissances seraient coordonné par l'organisme chargé de la gouvernance nationale. Au départ, des systèmes informatiques et procédures d'accueil et de gestion de cas (*intake and tracking systems*) standardisés et la création d'un portail permettraient de créer une information de gestion et d'évaluation. Une stratégie de recherche serait réalisée de concert avec les partenaires intéressés au développement de la petite enfance francophone s'attardant aux enjeux, meilleures pratiques, instruments de mesure de progrès des enfants et des familles, etc. Un réseau de chercheurs, de concert avec les CPEF, initierait et évaluerait des projets pilotes.

La gouvernance à tous les niveaux repose sur la légitimité du parent, principal responsable de l'épanouissement de l'enfant. Le dialogue avec les intervenants publics locaux, provinciaux et fédéraux doit être centré sur le besoin de l'enfant et le libre-choix du parent.

L'implantation et l'exploitation

Selon une étude récente, le Canada arrive bon dernier parmi les pays développés pour les dépenses en éducation préscolaire. Le rapport place le Canada tout au bas de la liste des 30 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui inclut la majeure partie de l'Europe, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et le Mexique. Le Canada consacre 0,25 pour cent de son produit intérieur brut aux programmes d'éducation préscolaire, alors que les autres pays développés y allouent jusqu'à 2 pour cent.

Selon l'un des auteurs, les programmes d'éducation et d'aide à la petite enfance forment une mosaïque disparate à travers le pays, qu'il faudrait organiser et coordonner de manière à ce que tous les parents et tuteurs y aient accès. Le rapport recommande la mise en place de carrefours communautaires offrant des activités, du soutien aux parents, des services sociaux et des services de garderie.

Un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, municipaux sera requis pour la mise sur pied, au sein d'institutions communautaires existantes, de centres de la petite enfance et de la famille et des structures de coordination nécessaires. En vertu de l'article 43 de la *Loi sur les langues officielles*, « le ministre du Patrimoine canadien prend les mesures qu'il estime indiquées pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et, notamment, toute mesure [...] pour encourager et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue. »

Les services à la petite enfance et à la famille en français constituent le prochain niveau de service à développer systématiquement. L'implantation et l'exploitation de centres de la petite enfance et de la famille varieront d'une province et territoire à l'autre, selon l'infrastructure déjà en place, le besoin de compléter un réseau existant ou d'établir un nouveau réseau. La prochaine étape est l'analyse des écarts entre ce qui existe et ce qui est nécessaire pour compléter la mise en œuvre des centres de la petite enfance et de la famille en partenariat avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et municipaux et les communautés elles-mêmes.

1. ESTIMATION DE LA TAILLE DU BASSIN DE CLIENTS POTENTIELS

Une série d'analyses détaillées ont été réalisées à partir des données du recensement de 2001.¹ Les données du recensement de 2006 seront publiées en décembre 2007 et amèneront la mise à jour des analyses en 2008. Nous savons, entre autres, que la situation de la communauté francophone de l'Alberta a beaucoup évolué depuis 2001, probablement en parallèle avec la tendance générale qui a vu la population provinciale grimper de 10,6 % entre 2001 et 2006. Les analyses présentent le nombre d'enfants d'ayants droits francophones et leur répartition selon diverses variables langagières, l'âge et la structure familiale. Outre les données par province et territoire, l'analyse par sous-division de recensement (SDR) permet des découpages de « marchés locaux » qui ont servi à la planification de services directs.

Le tableau de synthèse suivant propose une estimation de la taille du bassin de clients potentiels par province et territoire sur la base des analyses citées ci-haut, de la moyenne nationale d'enfants par foyer pour les foyers ayant des enfants et deux parents (1,8 enfant par foyer) et de la moyenne nationale d'enfants par foyer pour les foyers ayant des enfants et un seul parent (1,5 enfant par foyer). Les familles monoparentales sont identifiées, puisque leurs besoins en services à la petite enfance sont vraisemblablement plus grands.

Les enfants âgés de 5 ans ont accès, à l'échelle du pays, à la maternelle en milieu scolaire (jardin d'enfants en Ontario). Quoique cette année de préparation préscolaire ne soit pas obligatoire, la plupart des parents se prévalent de ce service. Dès l'âge de 6 ans, les enfants sont inscrits à l'école primaire, obligatoire et universelle au Canada. C'est pourquoi nous nous attarderons surtout aux enfants âgés de 0 à 4 ans dans les données statistiques suivantes, reflétant la cohorte utilisée par Statistique Canada.

Ainsi, nous estimons qu'en 2001, il y avait près de 40 700 familles comptant 71 745 enfants d'ayants droits francophones âgés de 0 à 4 ans.

Parmi celles-ci, il y avait près de 4 900 familles monoparentales comptant 7 300 enfants d'ayants droits francophones âgés de 0 à 4 ans.

¹ Landry, R., *Là où le nombre le justifie... IV - Libérer le potentiel caché de l'exogamie : profil démographique des enfants des ayants droits francophones selon la structure familiale*, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, étude réalisée pour la Commission nationale des parents francophones, octobre 2003.

**SOMMAIRE POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
MISE EN ŒUVRE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

Tableau 1 : Nombre d'enfants d'ayants droits francophones âgés de 0 à 4 ans et estimation du nombre de foyers d'ayants droits francophones ayant des enfants âgés de 0 à 4 ans (2001)

Province / territoire	A	B	C	D	E
		<i>A inclut B</i>	$= (A-B) / 1,8$	$= B / 1,5$	$= C + D$
	Nombre d'enfants d'ayants droits francophones âgés de 0 à 4 ans	Nombre d'enfants d'ayants droits francophones âgés de 0 à 4 ans vivant en famille monoparentale	Estimation du nombre de foyers d'ayants droits francophones ayant des enfants âgés de 0 à 4 ans vivant avec deux parents (1,8 enfant par foyer)	Estimation du nombre de foyers d'ayants droits francophones âgés de 0 à 4 ans vivant en famille monoparentale (1,5 enfant par foyer)	Estimation du nombre total de foyers d'ayants droits francophones ayant des enfants âgés de 0 à 4 ans
Terre-Neuve-et-Labrador	185	20	92	13	105
Île-du-Prince-Édouard	450	75	208	50	258
Nouvelle-Écosse	2 735	220	1 397	147	1 544
Nouveau-Brunswick	12 890	2 020	6 039	1 347	7 386
Ontario	39 265	3 820	19 692	2 547	22 238
Manitoba	3 795	310	1 936	207	2 143
Saskatchewan	1 360	95	703	63	766
Alberta	6 050	350	3 167	233	3 400
Colombie-Britannique	4 810	380	2 461	253	2 714
Yukon	80	0	44	0	44
Territoires du Nord-Ouest	95	10	47	7	54
Nunavut	30	0	17	0	17
TOTAL	71 745	7 300	35 803	4 867	40 669

2. ESTIMATION DU NOMBRE ET DU TYPE DE PROGRAMMES PAR PROVINCE ET TERRITOIRE

Le tableau 2 qui suit présente l'estimation du nombre et du type de programmes offerts à la population francophone. Ces nombres sont estimés à partir des profils provinciaux et territoriaux; ils ne représentent pas un dénombrement complet des services ou programmes. Les chiffres présentés aux colonnes A, B et C reflètent les services qui sont souvent institutionnels (en milieu de travail ou scolaire, garderies réglementées ou reliées aux réseaux communautaires, etc.). Le nombre de garderies en milieu familial (colonne D) est très difficile à chiffrer à l'heure actuelle, puisque les paramètres et la réglementation varient d'une juridiction à l'autre. Ce nombre pourrait varier de quelques milliers en Ontario à quelques dizaines dans les plus petites provinces et territoires.

Tableau 2 : Estimation du nombre de programmes par type de service, par province et territoire (2004)

Province / territoire	A	B	C	D
	<i>Type de programme</i>			
	Garderie en institution	Pré-maternelle	Maternelle	Garderie en milieu familial
Terre-Neuve-et-Labrador		5	5	inconnu
Île-du-Prince-Édouard	5	5	6	inconnu
Nouvelle-Écosse	6	14	19	1
Nouveau-Brunswick	58	18	113	33
Ontario	130	331 ¹	399	inconnu
Manitoba	10	18	23	70
Saskatchewan	3	12	12	inconnu
Alberta	3	24	30	inconnu
Colombie-Britannique	5	19	38	13
Yukon	1	1	1	inconnu
Territoires du Nord-Ouest	1	-	3	3
Nunavut	1	1	1	inconnu
TOTAL	223	448	649	120
Plusieurs autres programmes et services à l'enfance et à la famille ne sont pas dénombrés systématiquement, par exemple : garderies coopératives, groupes de jeux, programmes d'animation familiale de centres communautaires, services de garde parascolaire, pouponnières, programmes d'éveil à la lecture, cuisines communautaires et ateliers sur la nutrition, gardes de répit, programmes culturels parent-enfant.				
¹ Pour l'Ontario, l'estimation du nombre de prématernelles (4 ans) est fondée sur le nombre d'écoles primaires.				

3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE ET DU TAUX DE PÉNÉTRATION DU « MARCHÉ » DES SERVICES À LA PETITE ENFANCE EN FRANÇAIS

Le tableau 3 ci-dessous estime la population desservie et les taux de pénétration du marché primaire et du marché total théoriques des services à la petite enfance en français, par province et territoire.

Tableau 3 : Estimation de la population desservie et du « taux de pénétration » du marché des enfants d'ayants droits francophones âgés de 0 à 4 ans, par province et territoire (2004)

Province / territoire	A	B	C	C	E
	Nombre d'enfants d'ayants droits francophones âgés de 0 à 4 ans (2001)	Nombre d'enfants d'ayants droits francophones âgés de 0 à 4 ans parlant français au moins régulièrement à la maison (2001)	Estimation de la population desservie (2004)	= C / B	= C / A
Terre-Neuve-et-Labrador	185	95	24	25 %	13 %
Île-du-Prince-Édouard	450	195	153	78 %	34 %
Nouvelle-Écosse	2 735	1 325	636	47 %	23 %
Nouveau-Brunswick	12 890	10 670	1 838	17 %	14 %
Ontario	39 265	21 285	13 393	63 %	34 %
Manitoba	3 795	1 495	730	49 %	19 %
Saskatchewan	1 360	295	271	92 %	20 %
Alberta	6 050	2 005	490	24 %	8 %
Colombie-Britannique	4 810	1 450	741	51 %	15 %
Yukon	80	40	67	-	-
Territoires du Nord-Ouest	95	30	34	-	-
Nunavut	30	10	18	-	-
TOTAL	71 745	38 935	18 395	47 %	26 %

Ces chiffres ne représentent pas un dénombrement des inscriptions ou des équivalences à temps plein de places dans les services de garde. Les paramètres

**SOMMAIRE POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
MISE EN ŒUVRE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

varient d'une juridiction à l'autre. La colonne C doit donc être employée à titre indicatif seulement pour établir un ordre de grandeur.

Les données de population desservie en comparaison avec le « marché primaire » des enfants d'ayants droits francophones âgés de 0 à 4 ans parlant français au moins régulièrement à la maison, puis en comparaison avec le marché total des ayants droits francophones âgés de 0 à 4 ans, sont présentées uniquement à titre indicatif.

Ces chiffres sont tirés des tableaux de synthèse par province et territoire publiés en 2005 par la CNPF². Ils permettent d'établir un ordre de grandeur relativement fiable lorsqu'il s'agit des services de garde en milieu institutionnel et des prématernelles (89 % de l'estimation de la clientèle totale desservie). Par contre, la taille de la clientèle des services informels est sous-estimée.

Compte tenu de la faiblesse des nombres et compte tenu de l'arrondissement au multiple de 5 le plus proche employé par Statistique Canada, nous ne reproduisons pas les pourcentages pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Le but de cette étude n'est pas de planifier la livraison locale d'une gamme complète de services partant de la pouponnière jusqu'à la maternelle à temps partiel ou à temps plein, avec son gardiennage complémentaire ainsi que l'ensemble des autres services intégrés. Toutefois, les services de garde représentent l'élément clé parmi un éventail de services intégrés à la petite enfance et la famille et c'est en les dénombrant que l'on peut le plus facilement cerner la taille actuelle du « marché ».

Les centres de la petite enfance et de la famille aident à développer des services de garde lorsque ceux-ci sont absents et ils complètent la gamme de services destinés aux parents et aux enfants.

**4. UNE PLANIFICATION INTÉGRÉE :
LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE ET
LE CADRE DE PLANIFICATION DE L'OFFRE CONTINUE DE SERVICES**

Cette section présente les principaux éléments d'une planification intégrée, comprenant le modèle de *centre de la petite enfance et de la famille* et le cadre de planification de l'offre continue de services intégrés. Nous estimerons le nombre de centres de la petite enfance et de la famille et le nombre d'unités satellites locales qui s'y rattachent en postulant un niveau de service comparable aux services de médecins de famille et omnipraticiens.

Un *centre de la petite enfance et de la famille* (CPEF) est un endroit où les parents et les enfants âgés de 6 ans et moins et les personnes responsables d'enfants se rencontrent pour participer à des programmes et à des activités. Les parents peuvent également y obtenir les renseignements dont ils ont besoin concernant le développement de leurs enfants, de même qu'une gamme de services à l'appui de ce développement. Le modèle du CPEF est développé à la sous-section suivante.

² Commission nationale des parents francophones, *Le meilleur est... avenir ! La petite enfance dans les communautés francophones en milieu minoritaire au Canada : Une analyse transformative de la situation*, 2005.

**SOMMAIRE POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
MISE EN ŒUVRE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

Un examen des structures existantes permet d'observer une tendance qui consiste à mettre en place des unités principales (programmes et services complets et permanence des ressources) et des unités satellites (programmes et services plus ou moins permanents ou ambulants, selon les caractéristiques du marché) relevant d'une structure de coordination régionale.³

Afin d'établir un ordre de grandeur en matière de nombre de travailleurs dans les centres de la petite enfance et de la famille et dans les unités satellites, nous avons d'abord identifié les données concernant le nombre de professionnels de la santé et des services sociaux. Selon les données disponibles :

- il y avait 24 700 médecins de famille et omnipraticiens au Canada en 2005, soit 98 par 100 000 Canadiens;⁴
- en 2006, 1,44 million de personnes détenaient un emploi dans le domaine des soins de santé et de l'assistance sociale, soit 4 427 personnes par 100 000 Canadiens.⁵

Pour établir notre postulat, avons utilisé le modèle de la santé, qui reflète un niveau de services et une fréquence d'utilisation semblables à celui des services à la petite enfance et à la famille. Nous postulons donc, pour les CPEF et leurs satellites, un ratio de 100 personnes employées par 100 000 Canadiens.

Nous ne pouvons pas simplement postuler une personne-ressource par école de langue française, puisque les enfants de parents ayants droits francophones ne sont pas encore en contact avec l'école durant la période de vie considérée.

Nous ne pouvons pas simplement postuler une moyenne par province et territoire, puisque les besoins varient énormément d'une juridiction à l'autre. À titre d'exemple, le nombre de médecins de famille et omnipraticiens par 100 000 Canadiens varie de 183 au Yukon à 85 en Ontario, alors que la moyenne nationale se situe à 98 médecins de famille et omnipraticiens par 100 000 Canadiens.

La figure 1 qui suit illustre le modèle de *centre de la petite enfance et de la famille* (CPEF) et les unités satellites locales qui assurent l'accueil et la prestation de services. La figure 2 illustre les services continus qui sont livrés par un ensemble de fournisseurs affiliés aux unités satellites.

Le tableau 4 propose ensuite une estimation de l'ampleur d'un réseau fondé sur le postulat du modèle de santé et sur le nombre estimé de points de services locaux.

³ Les 61 *Parent Link Centres* de l'Alberta, les 103 *centres de la petite enfance* de l'Ontario, et les 13 *centres de ressources familiales* du Nouveau-Brunswick sont des exemples de structures de coordination régionale.

⁴ Source : Association médicale canadienne, http://www.cma.ca/multimedia/CMA/Content/Images/Inside_cma/Statistics/14-FP_per_pop.pdf

⁵ Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 281-0024 et produit no 72-002-XIB au catalogue.

**SOMMAIRE POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
MISE EN ŒUVRE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

- Il y avait 71 745 enfants d'ayants droits francophones âgés de 0 à 4 ans en 2001 vivant au sein de 40 669 familles (Colonne A). Au total, leurs familles regroupaient près de 150 000 Canadiens, incluant parents et enfants.
- Selon notre modèle, les CPEF et leurs unités satellites emploieront 1 490 personnes, soit un ratio de 100 par 100 000 Canadiens. Il est donc raisonnable de postuler qu'un CPEF travaille avec 500 familles, ou près de 1 100 personnes.
- Nous estimons le nombre requis de CPEF à 85 (colonne B), incluant au moins un CPEF par province et territoire.
- Le nombre d'unités d'accueil et de prestation de services (satellites) situés à l'intérieur des écoles primaires françaises se chiffre à 596 (colonne C). Parmi les fournisseurs de services situés dans des organismes communautaires, certains pourraient aussi être des unités d'accueil. Le ratio d'unités d'accueil satellites par CPEF dans les provinces plus peuplées varie de 4 satellites par centre en Alberta à 9 par centre en Ontario. (Colonne D)

Il n'est pas possible présentement d'évaluer le nombre de fournisseurs de services indépendants intégrés d'un CPEF, tels que les garderies en milieu familial, les services de garde informels, les services périnataux, de francisation, de santé, etc.

Figure 1 : Illustration d'un centre de la petite enfance et de la famille et de ses unités satellites locales

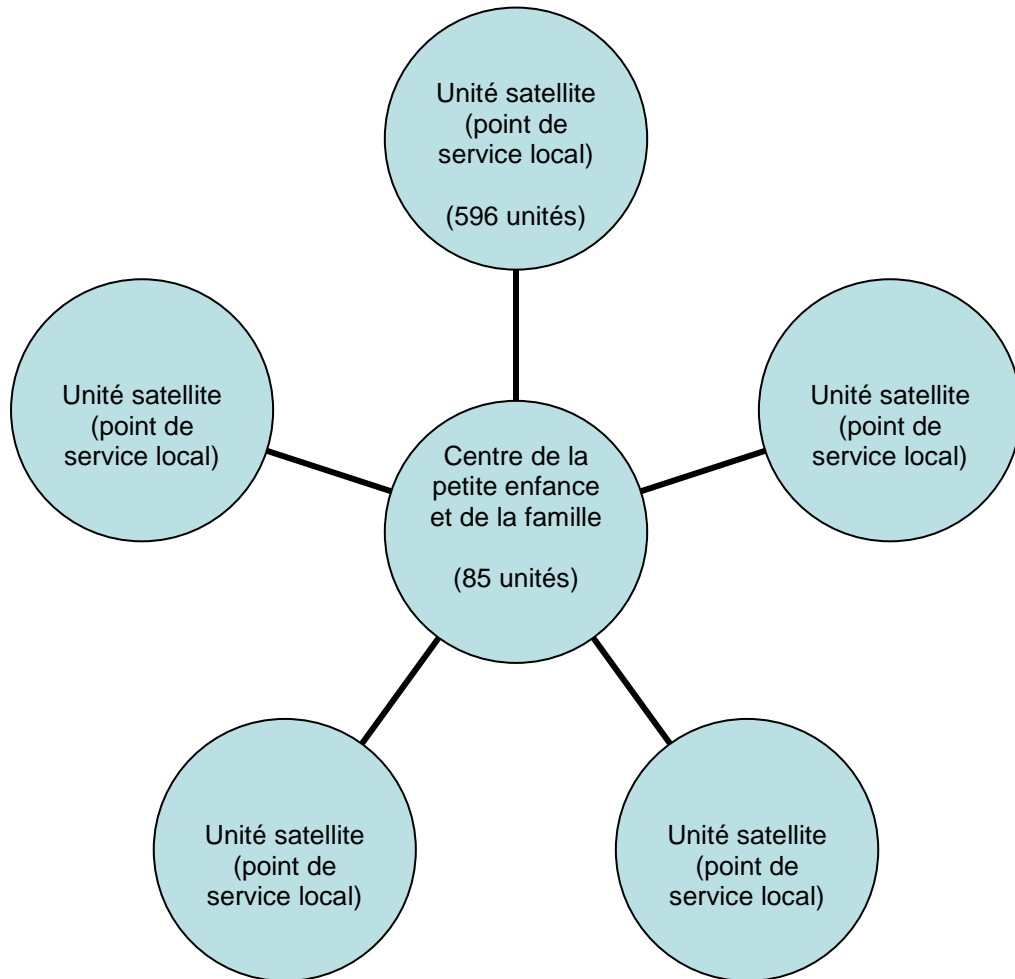


Figure 2 : Illustration de l'unité satellite (unité d'accueil et de prestation) et de ses services locaux affiliés (offre continue de services)



**SOMMAIRE POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
MISE EN ŒUVRE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

Tableau 4 : Estimation du nombre de foyers d'ayants droits francophones ayant des enfants âgés de 0 à 4 ans et estimation du nombre de CPEF et de points de services locaux par province et territoire

Province / territoire	A	B	C	D
	Estimation du nombre total de foyers d'ayants droits francophones ayant des enfants âgés de 0 à 4 ans	Estimation du nombre de CPEF requis	Nombre de points de services satellites locaux (écoles primaires françaises par province)	= C / B Ratio de satellites par CPEF
Terre-Neuve-et-Labrador	105	1	5	5/1
Île-du-Prince-Édouard	258	1	6	6/1
Nouvelle-Écosse	1 544	3	17	6/1
Nouveau-Brunswick	7 386	15	73	5/1
Ontario	22 238	44	399	9/1
Manitoba	2 143	4	23	6/1
Saskatchewan	766	2	12	6/1
Alberta	3 400	7	30	4/1
Colombie-Britannique	2 714	5	27	5/1
Yukon	44	1	1	-
Territoires du Nord-Ouest	54	1	2	2/1
Nunavut	17	1	1	-
TOTAL	40 669	85	596	7/1

Note : Il existe présentement une lacune dans les connaissances (*knowledge gap*) concernant le dénombrement des divers services intégrés aux centres de la petite enfance et de la famille. Plusieurs services intégrés aux centres de la petite enfance et de la famille ont été identifiés : garderies en milieu familial, garderies en milieu scolaire, services périnataux, services de garde informels, ateliers d'éveil en littératie, ateliers pour parents, groupes de jeux, joujouthèques, services de dépistage précoce, points d'accès aux services sociaux, services d'orthophonie, services de santé mentale, ateliers de santé-nutrition, etc. Ce relevé n'est pas exhaustif et ne permet pas d'apprécier la portée relative ou la nature des liens entre les services identifiés et les CPEF. Pour combler cette lacune dans les connaissances, il sera nécessaire de procéder à un dénombrement systématique de ces services au moyen d'une analyse complète de l'environnement.

5. L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION

Selon une étude, le Canada arrive bon dernier parmi les pays développés pour les dépenses en éducation préscolaire. Le rapport place le Canada tout au bas de la liste des 30 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui inclut la majeure partie de l'Europe, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et le Mexique. Le Canada consacre 0,25 pour cent de son produit intérieur brut aux programmes d'éducation préscolaire, alors que les autres pays développés y allouent jusqu'à 2 pour cent.⁶

Selon l'un des auteurs, les programmes d'éducation et d'aide à la petite enfance forment une mosaïque disparate à travers le pays, qu'il faudrait organiser et coordonner de manière à ce que tous les parents et tuteurs y aient accès. Le rapport recommande la mise en place de carrefours communautaires offrant des activités, du soutien aux parents, des services sociaux et des services de garderie.

Un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, municipaux sera requis pour la mise sur pied, au sein d'institutions communautaires existantes, de centres de la petite enfance et de la famille et des structures de coordination nécessaires. En vertu de l'article 43 de la *Loi sur les langues officielles*, « le ministre du Patrimoine canadien prend les mesures qu'il estime indiquées pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et, notamment, toute mesure [...] pour encourager et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue. »

Les services à la petite enfance et à la famille en français constituent le prochain niveau de service à développer systématiquement. L'implantation et l'exploitation de centres de la petite enfance et de la famille varieront d'une province et territoire à l'autre, selon l'infrastructure déjà en place, le besoin de compléter un réseau existant ou d'établir un nouveau réseau. Des investissements provinciaux sont déjà consentis; à titre d'exemple,

- La stratégie *Meilleur départ* du gouvernement de l'Ontario prévoit la mise en place de 103 centres de la petite enfance dans la province, en collaboration avec les municipalités ou des corporations communautaires. Les centres de la petite enfance de l'Ontario situés dans des régions désignées doivent être conformes aux exigences de la *Loi sur les services en français*. Il n'existe pas de centre offrant exclusivement des services en français. Cependant, certains centres satellites offrent des programmes en français pour satisfaire les besoins de la population francophone.
- Le programme *Parent Link Centre* du gouvernement de l'Alberta consacrait 11 millions de dollars à l'implantation et l'exploitation de 61 centres en 2004-2005.

⁶ Shanker, S., *The Early Years Study 2 : Putting Science into Action*, Council for Early Child Development, mars 2007 (disponible au <http://www.councilcd.ca/cecd/home.nsf/pages/EYS2>).

**SOMMAIRE POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
MISE EN ŒUVRE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

La prochaine étape est l'analyse des écarts entre ce qui existe et ce qui est nécessaire pour compléter la mise en œuvre des centres de la petite enfance et de la famille en partenariat avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et municipaux et les communautés elles-mêmes. Les investissements provinciaux déjà consentis pourraient représenter jusqu'à 50 % des sommes totales requises pour la mise en œuvre des centres de la petite enfance et de la famille dans les communautés francophones en situation minoritaire, si l'on tient compte de la consolidation de certains services livrés en français dans quelques provinces et territoires.

Une coordination intergouvernementale et une participation communautaire seront nécessaires pour établir ces partenariats et répondre aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire.